

1 avril 1879  
Senat.

---

Commission  
relative à la Réforme judiciaire

---

Réforme Judiciaire



Proposition de loi déposée par M. Jules Paret  
le 22 mars 1877 - Nouvel exposé des motifs  
déposé le 24 février 1879 - Décret de Rapport  
par M. Charpin =



Reforme judiciaire

1<sup>er</sup> avril - 1 heure

Seigneur M. J. Faure

Paris

Arago

Delmas

Symon Duverney

Lucien Aron

Mathay

L. de la Sicoire

M. J. Faure est nommé Président

M. de la Sicoire, Secrétaire

Seance des 2 et 3 heures

L. de la Sicoire

Seance du 19 mai - 1 heure

Présents

M. J. Faure, Président

Paris

Chespi

Mathay

Lucien Aron

De la Sicoire, Sec.

En présence de M. le Ministre de la Justice, M. le Garde des Sceaux, de son wife, au sujet de quelques points de la magistrature, de l'organisation de son service de Procureur du Procès quel que le degré d'avancement de ce projet, à la suite de deux séances M. le G. de la Sicoire compte l'ensemble de ses idées, et de la portée de certains de ses projets. M. le Ministre de la Justice, M. le Président et M. le Garde des Sceaux ont bien voulu se rendre avec M. le G. de la Sicoire; de cette entrevue plus intéressante pour

La Commission s'opportunité d'ajourner  
 tout de suite, l'ordre du jour, et de se réunir  
 avec M. le garde des sceaux au jour qu'il  
 voudra. Le bien nous indiquera, ou de se réunir  
 pure et simple de nos séances. M. le  
 Président la rassure quand le moment sera  
 venu.

Le président  
 Jules Ferry

Le Secrétaire  
 L. de la Sicotière

Séance du 26 mai 1879 - 1<sup>re</sup> d.

Présents

M. Jules Ferry, Secrétaire

Ango

Edmond Duverney

Cherpin

L. Brun

Mahey

Bernard

L. de la Sicotière, Secrétaire

M. le Président rend compte à la Commis-  
 sion de l'entretien qu'il a eu avec M. le  
 Garde des Sceaux.

M. le Garde des Sceaux, sans entrer dans  
 les détails de son projet, n'a pas parlé à M. le  
 Président que ce projet différait en beaucoup  
 de points essentiels de celui dont la Commission  
 est saisie.

Il n'a pas, d'ailleurs, un caractère définitif,  
 étant, en ce moment, soumis à l'examen de M.  
 le Président de la République, de M. le Président  
 du Conseil, ~~et de~~ et de M. le Ministre des  
 Finances, dont il intéresse les attributions sur  
 plusieurs points importants.

M. le Garde des Sceaux s'est en pendant

Les le renvoi de ce projet, au parlement si l'on, au  
Sénat, déjà vu de ce projet analogue, ne peut  
cependant engager le Gouvernement sur ce point.

Il ne peut être plus, tout en exprimant les  
sois que le retour ne sera pas très long, indéfini,  
même approximativement, le cas que ou il sera  
en mesure de, 'vain le Parlement

Dans les circonstances, le Président invite  
la Commission à commencer le point de sa  
voir si elle doit ajourner ses travaux, ~~suspendre~~  
~~ses travaux~~, jusqu'à ce que le dépôt du pro-  
jet Gouvernemental ait été effectué, ou  
si elle doit au contraire continuer ses tra-  
vaux

Une considération s'engage à ce égar  
entre le bien-être présent, dans la guerre les  
avantages et les inconvénients des deux sys-  
tèmes sont peccé tour à tour

On ne peut se dissimuler que les travaux  
de la Commission, ~~conservant~~ nous aurons dit le  
projet ministériel sans nous en absuser  
la discussion, si nous ne par la même autorité  
que si elle était sa vie de ce projet; que  
l'apparition de ce projet, à quelque époque  
qu'elle se produise, déjouera l'intérêt et  
l'abandon peut être au détriment de nos  
propres efforts

mais il ne faut pas perdre de  
vue que le dépôt de <sup>ce</sup> projet peut se  
faire attendre longtemps, trop longtemps,  
aussi qu'il est déjà arrivé à propos de  
ceux qui avaient été promis dans les  
diverses occasions.

La Commission a été nommée d'urgence  
ce point ainsi dit, et dans ses conditions

Tout à fait exceptionnelles, puis que le Sénat a  
déjà en sa faveur une Commission ancienne  
qui traite des mêmes questions. En ajoutant  
des travaux, ce qui équivaudrait à en créer  
librement nouveaux, elle ne répondrait sur  
doute par ses intentions au Sénat.

La question que soulevait la proposition  
de l'honorable M. Luce, faite dans bien que  
le projet primitif, dans très nombreux,  
très diverses, indépendantes (quelques unes  
du moins) de celles des autres

Sur certaines de ces questions, telles  
que la diminution du nombre des ~~chambres~~ et  
des bureaux, la suppression des classes ou  
la réduction de leur nombre, l'augmentation  
du traitement, la détermination du nombre  
des magistrats judiciaires pour délibérer vala-  
blement, il paraît acquis de ce moment,  
que les deux projets convergent au fond,  
sans à différer dans les détails

Quant à la proposition relative  
à l'investiture de magistrats actuels, qui  
a été ce moment soumise à la Chambre  
des députés, elle se fonde sur l'organisa-  
tion de la magistrature; elle est étroitement  
liée en détail de la proposition de l'hon-  
orable M. Luce. <sup>Elle est purement politique;</sup> Elle ne peut donc  
continuer pour l'un ou l'autre ni de  
séparément ni d'absolument <sup>même</sup>

La Commission estime que, dans  
ces circonstances, et pour répondre aux  
vues du Sénat qui l'a nommé, elle devra  
continuer ses travaux

Tout en continuant avec plus de  
fruit, elle consistera de se tenir à certains

pour autres que ceux des séances publiques  
qui sont ainsi ceux de la réunion de la  
Commission.

Un de ses membres, M. Bernard, est parti  
l'absence pour quelques jours pour affaires  
personnelles. Il est convenu que M. le Président  
attendra son retour pour réunir la Commission

Séance tenue à 2 h 1/2.

La Secrétaire

Julien Favre

Séance du 24 Juin 1879

Présent

M. J. Favre, Président

Bernard

Ango

Hyman Deveney

Malherbe

de la Société, Secrétaire

Le Procès verbal de la précédente séance est lu  
et adopté.

Aucune communication, aucune indication de  
la part de la Commission n'est venue modifier la  
situation de la Commission.

La conversation de la séance est terminée  
présent sur les points agités à la séance précé-  
dente.

Il est unanimement reconnu qu'au moment où  
nous sommes arrivés et pour ainsi dire à la veille  
du Dépôt des Chambres, la Commission ne  
peut entreprendre un travail de rapport et d'en-  
semble, surtout en présence de l'incertitude où  
se trouve la non communication du projet gou-  
vernemental.

Mais les membres pourraient utiliser les  
jours de vacances en étudiant spécialement,  
chacun de leur côté, q. q. uns des questions

et nous réunir



Bernard

7

Mathey

L. de la Sicotière, sec

M. le Président, malgré les promesses  
itératives qui lui avaient été faites, n'a rien du Gouver-  
nement ni communication officielle, ni communication  
officielle. La situation s'aggrave. Le mouvement qui  
se prononce contre le magistrat, et dont la propagation  
relative à l'Université qui trouve faveur dans l'au-  
tre Chambre et à laquelle le Gouvernement lui-même,  
autant qu'on en peut juger, ne paraît pas hostile,  
le <sup>est un symptôme</sup> <sup>qui se sent</sup> <sup>de la</sup> <sup>situation</sup> <sup>générale</sup> <sup>du</sup> <sup>pays</sup>. Il est à craindre que  
la question que nous avons voulu résoudre et qui  
n'est pas de grande importance, ne soit, du moins, à  
risque pour les petits.

Un lieu où, en s'associant à ces idées, son  
troupeau obéisse que le bruit se répand. Que les Gar-  
de de la Seine, <sup>M. de Ruyter,</sup> a donné sa démission, que le bruit est  
allé s'accroître et que la situation, s'il devait se  
révéler, serait un événement modifié, pour qu'il  
soit prudent d'attendre encore.

Un autre membre était qui ne pouvait  
approuver les travaux de la Commission n'impli-  
que, en fait, un sort de Gouvernement  
au profit de l'autre Chambre. Bourgeois ne  
nous mettra pas pas à l'œuvre? Le Gouver-  
nement a un projet préparé. On l'a vu, on  
en connaît le principal dispositif. Mais  
le projet, il hésite, par la raison que nous  
l'avons pas à juger, à le soumettre au Par-  
lement. Pourquoi ne vient pas à nous, nous  
pourrait aller à lui, avec un projet distinct,  
au sein de la Commission, et le voter en  
démocratie ou de l'accepter ou de l'opposer un  
autre. Notre initiative de l'engagement d'attente.

Un membre : La Chambre des députés  
a nommé une commission pour s'occuper  
de la question de l'Université. Nous laissons

Mi amicos di devancer la marche. Ce fut par  
dote faut si hote bon vouloir sans trouver  
si longtemps paralyse

aujourd'hui, il faut bien nous avouer que  
de nouveaux retards sont inevitables

Nous sommes en session extraordinaire, mais  
dans quelques jours, elle sera close. Nous ne  
pouvons par la suite mener à fin ni même avan-  
cer notre travail, avant de nous séparer

d'hote retour, nous nous retrouverons en  
presence d'un projet present soit par le Mi-  
nistre actuel, soit par un autre.

Puis ce projet sera presente à la Chambre  
des Deputes, ou meme au Senat si la situation  
comme vous le savez, s'est significativement changee;  
on ne saurait mieux de point et de commencement  
l'adoption du projet gouvernemental et l'adoption de  
celui dont nous sommes l'auteur

Un membre : nous avons été nomme  
pour agir et non pour attendre le gouver-  
nement. L'initiative nous la proposons de mettre  
à l'ordre du jour

M. le President. Nous avions reconnu la neces-  
sité de passer à l'adoption de la proposition, dans  
l'attente d'une communication du gouvernement. Cette  
nécessité ne s'impose-t-elle pas depuis que l'on  
travaille plus activement? Nous devons, avant tout,  
nous occuper de la disposition de la Gendar-  
merie à l'égard de notre projet. Si, de plus en plus,  
que soit la situation, je lui ferai connaître le  
desir de la Colonie, et cela par l'intermédiaire  
dans le cas où il se présenterait tout entier en  
ce moment, nous serions prêts d'attendre pour  
nous séparer de nous en, la session de l'année.

Le membre se rallie à cette

Observation

Séance tenue à 2 h. 1/2

Le Sec.

L. de la Sicotière

Séance du 2 février 1880, 1 h. 1/2

Présents MM

Arago

Truquet

L. Brun

Cheslin

Eymard Duverney

Bernard

L. de la Sicotière

et Daquenet

Le ~~Secrétaire~~ Bureau, en remplacement de M. Inter Faure, dont la perte aussi douloureuse qu'imprévue, a tenu à tenir sa collègue et particulièrement à cette Commission dont il était l'éminent Président, de si vifs <sup>et d'unanimes</sup> regrets.

L'Ordre du jour appelle la nomination d'un nouveau Président

M. Arago est nommé Président par 5 voix contre 3 données à M. Daquenet.

Le Procès verbal de la précédente séance est lu et adopté

M. le Président expose la situation. Elle a changé par suite de la présentation par M. le Garde des Sceaux, à la Chambre de députés, d'un projet de loi sur la réforme judiciaire; Elle est déjà saisie d'une proposition de M. Boguet, ayant le même objet, <sup>et</sup> il vient de paraître 2 autres projets également relatifs à la réforme judiciaire, dûs à

l'initiative de MM. Vermeulen et Goblet. M. Lyraud Duvernoy, membre de notre Commission, a de son côté saisi le Sénat d'un projet sur la réforme judiciaire, que le Sénat nous a renvoyé. Nous avons donc en présence de 6 projets, dont un officiel et 5 émanés de l'initiative individuelle. Les différents que nous signalait notre honorable et regretté collègue à notre séance dernière se sont donc agréés.

La première question que nous devons nous poser est celle de savoir si nous pouvons nous contenter comme ayant une portée générale, absolue, pour examiner la question, pour la réforme de la réforme judiciaire qui ont déjà surgi ou peuvent surgir à l'avenir. Nous n'aurions été nommés que pour l'examen de celui de M. Luchet, mais ce projet touchait à toute la question, à tous les côtés de la réforme. D'un autre côté, le sens qui vient de nous être fait de celui de M. Lyraud Duvernoy semble indiquer que le Sénat a voulu nous attribuer une juridiction générale. Mais notre situation n'est rien de moins que défavorable et avant d'agir nous aurons besoin de savoir dans quelle mesure nous avons le droit de le faire.

approuvé à l'unanimité

Un membre: le projet gouvernemental a été déposé à l'autre chambre, et devant elle que l'on engagerait à reconnaître, tout d'abord, le débat sur la question de la réforme judiciaire. Quel est l'avis? Il est probable qu'il ne nous donnera qu'une seule et même Commission pour l'examen de tous les projets dont elle est saisie; peut-être l'honorable M. Bureau de Sénat pour l'ait entrer dans la même voie, nommer une Commission de 18 membres. Que deviendrait alors la nôtre? Il serait peut-être prématuré de nous engager en

Le moment et si long temps à l'assombrer de la question  
 dont nous ne sommes parvenus jamais à saisir de quoi nous  
 ne le tenons que dans des conditions impossibles à déterminer.  
 Par ce que pour le Sénat lui-même, nous  
 la mission dont il nous avait chargés, tâchons de lui  
 faire voir l'obstacle qui nous arrête et qui tient à  
 l'ordre même même de notre travail. Nous nous confions  
 surtout aux volontés qu'il manifesterait

un autre membre: Attendre ce lendemain; avec  
 le Sénat, le mettre autant que cela nous sera en  
 de pouvoir et avec toute la réserve possible en de  
 l'œuvre de se prononcer sur le rôle qu'il entend nous  
 donner ou nous maintenir, le fait de la loi. Ne  
 pourrait-on profiter de la réunion de mercredi,  
 demain, pour la nomination d'une commission chargée  
 d'examiner le projet de réforme du code d'instruc-  
 tion criminelle, projet qui touche à l'organisation  
 judiciaire, nous paraitrait cela, nous demander à nos  
 collègues de s'entendre sur l'étendue de nos pouvoirs  
 comme commission?

autre membre: Le dernier projet touchant  
 à la législation et une à la réorganisation de la  
 magistrature. L'objet n'est ce même par la  
 réforme complète de notre code d'instruction  
 criminelle. Il est, il peut paraître, de moins, en  
 dehors de notre compétence, les observations  
 que nous pourrions faire demain, dans les  
 bureaux, à son sujet, comme un grand risque  
 se l'être par compétence. Rien ne vaut  
 attendre un éclaircissement plus précis. Si elle  
 peut dépendre de nous de maintenir à  
 notre mission le caractère large qu'elle voudrait  
 elle porter, penser garde, du moins, de ne pas  
 l'amoindrir

M. le Président résume la conversation  
 qui vient d'avoir lieu. Nous pourrions nous

citaien auprès de M. le Garde des Sceaux,  
 le prier de se rendre à l'un de nos bureaux  
 pour nous de notre contribution. Nous lui ferons  
 connaître notre situation, si particulièrement  
 délicate; nous lui demanderons quelque  
 éclaircissement sur la voie du Gouvernement  
 en ce qui touche soit l'investiture nouvelle  
 qui se demande d'un certain côté par la  
 magistrature, soit la projet de législation  
 qui sont déjà déposés ou déposés, en  
 ce qui touche aux points dans lesquels il  
 comprend que la discussion de ces divers  
 projets se présente devant la Chambre.  
 Il comprendrait certainement qu'il se  
 sépare par de nous, à leur <sup>séant</sup> avis, de  
 donner à nos travaux une direction qui fût  
 sans le nuire en contradiction soit avec  
 la voie du Gouvernement, soit avec celles du Sé-  
 nat, et pouvant, à l'occasion, nous indiquer sa  
 contribution à nous faire saisir que cette direc-  
 tion que nous attendons avec un si légi-  
 time impatience

M. le Garde des Sceaux

Séance levée à 2 h. 1/2

Le secrétaire

L. de la Sicotière